

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels

Pôle de l'environnement

Affaire suivie par : Xavier SINNA

Tél. : 05.49.08.69.58

Adresse mail : xavier.sinna@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 28 JUIN 2022

Prise d'acte n°A6387

Monsieur,

Au titre de la réglementation applicable aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), vous avez transmis le 24 septembre 2021 un courrier de cessation d'activités pour l'établissement que vous exploitiez situé au lieu-dit L'Ermitage sur la commune de CERIZAY.

De l'examen de votre dossier, en liaison avec l'inspection des installations classées, il ressort que votre établissement bénéficie du récépissé de déclaration n° 3316 du 5 septembre 1986 et du courrier préfectoral n° A3678 du 18 juin 2001, pour un effectif de 48 000 animaux-équivalents.

Lors de la visite réalisée le 8 février 2022 par l'inspection des installations classées, vous nous avez annoncé que votre élevage était en cessation totale d'activité depuis le 1^{er} septembre 2019.

En conséquence, les mesures et les travaux de remise en état du site ont été pris conformément aux dispositions des articles R512-39-1 et suivants du code de l'environnement.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous informe que je donne récépissé de la notification de la mise à l'arrêt de votre activité relevant du régime de l'autorisation au regard de la législation des installations classées et réglementée par le récépissé de déclaration n° 3316 du 5 septembre 1986 et du courrier préfectoral n° A3678 du 18 juin 2001 susvisé.

En application de l'article R512-39-1 du code précité, vous trouverez, ci-joint, copie du rapport de l'inspection des installations classées en date du 8 février 2022 valant procès verbal de récolement relatif à la remise en état du site.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

EARL L'HERMITAGE
L'Hermitage
79140 CERIZAY


Xavier MAROTEL